

Les 3 règles d'or délivrées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :
<https://www.anah.gouv.fr>

1. Le service public ne
démarche jamais.

2. Toujours
demander les
subventions avant de
signer les devis.

3. Ne jamais
communiquer
ses identifiants
personnels, numéro
fiscal...



Plus d'informations pour se prémunir des fraudes et arnaques :
<https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

ATTENTION AU DÉMARCHAGE ABUSIF

5 ASTUCES pour repérer une éventuelle escroquerie

**STOP ÉCO
DÉLINQUANCE**
QUALITÉ ENR À VOS CÔTÉS

LES BONS RÉFLEXES

ÉCARTER
tout démarchage
téléphonique

CONTRÔLER
la qualification
de l'entreprise

COMPARER
les prestations
et les prix
→ 2 devis minimum

**PRENDRE
UN TEMPS
DE RÉFLEXION**
avant de s'engager

SE RENSEIGNER
sur l'entreprise

Les fiches Quali'EnR

**Le solaire dans le nord, ça fonctionne ?
Oui mais pas à n'importe quel prix !**



Face à la recrudescence de
démarchages intempestifs, voici
des chiffres et ordres de grandeur
concernant l'énergie solaire
photovoltaïque chez les particuliers.

Puissance, énergie et productivité

En Haut de France, 3 kWc en
autoconsommation peuvent permettre de
réduire sa facture de 20 à 30 % en moyenne

Combien ça coûte ?

Ordres de grandeur à +/-10% pour la
fourniture, l'installation et les démarches
administratives :

3kWc : 7500€ TTC

6 kWc : 12000€ TTC

Pour vous accompagner, le Guichet Unique de l'Habitat du Pays de Bray
au 0 801 908 600 (numéro vert et gratuit) ou par mail guh@cc-paysdebray.fr